

Genève, le 27 novembre 2018

**Déclaration de la République tunisienne
à l'occasion 109^{ème} Session
du Conseil de l'Organisation Internationale pour les Migrations
Genève, du 27 au 30 novembre 2018**

- Monsieur le Président,**
- Monsieur le Directeur Général,**
- Mesdames et Messieurs,**

La Tunisie s'associe à la déclaration faite par le Maroc au nom du Groupe africain.

Je voudrais tout d'abord exprimer mes vifs et sincères félicitations au Représentante Permanente de l'Ethiopie pour son élection Président de la 109^{ème} Session du Conseil de l'Organisation Internationale pour les Migrations ainsi qu'aux membres du Bureau.

Je tiens à remercier le Représentant permanent du Chili pour son leadership et l'efficacité avec laquelle il a mené les travaux du Conseil durant l'année écoulée, riche en événement au niveau de la question de la migration dont notamment l'achèvement des négociations autour du Pacte mondial sur les migrations sûres, ordonnées et régulières.

Ma délégation renouvelle ses félicitations à l'endroit de **S.E.M. Antonio VITORINO**, Directeur Général de l'OIM, pour ses remarques liminaires et son rapport très utile. La Tunisie félicite le Secrétariat de l'OIM pour les efforts consentis afin de permettre la tenue de cette Session dans les meilleures conditions et pour les documents de travail et les rapports mis à notre disposition.

-Monsieur le Président, *de Marrakech?*

et Gouvernement Internationale
Cette Session se tient à quelques jours avant la tenue de la Conférence internationale pour l'adoption d'un Pacte Mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Il s'agit d'un évènement d'une extrême importance dans la mesure où la migration, comme la plupart des domaines en rapport avec les relations internationales reposera à l'avenir sur un ensemble de principes et d'approches communs.

Le Pacte devrait contribuer à réduire la migration irrégulière, ouvrir la voie vers une coopération étroite entre les pays d'origine, de transit et de destination mais aussi mettre en place de nouveaux mécanismes de suivi en vue de garantir et améliorer la protection des migrants.

Dans cette optique, nous croyons que l'OIM est en mesure de jouer un rôle pionnier dans la mise en œuvre des mesures convenues, ~~et notamment dans l'élaboration du futur Pacte Mondial.~~ Nous nous réjouissons du rôle actif joué par l'OIM dans les initiatives en cours et les réformes actuellement entreprises dans le système des Nations Unies et ce grâce à sa capacité d'adaptation à l'évolution du phénomène migratoire, qui gagne en ampleur et en complexité à l'échelle mondiale, régionale et nationale.

La Tunisie tient à féliciter l'OIM d'avoir été chargée par le Secrétaire général des Nations Unies d'assurer la coordination et le secrétariat du réseau des Nations Unies sur la migration, approuvée dans le texte final du Pacte mondial, qui offre la promesse d'un renforcement de la coordination sur les questions migratoires à l'intérieur du système des Nations Unies, et devrait permettre d'apporter aux États un soutien efficace et cohérent à l'échelle du système dans la mise en œuvre, le suivi et l'examen du Pacte mondial.

Ma délégation voudrait souligner le rôle essentiel de la diaspora dans la politique de développement économique et estime qu'il est nécessaire de donner un visage local aux ODD en impliquant les Autorités locales dans ce processus. Ce processus devrait être inclusif et transparent.

La thématique de la migration et genre figure parmi les questions auxquelles la Tunisie accorde une importance particulière et pense, à cet effet, que la migration devrait permettre de renforcer l'autonomisation de la femme dans tous les domaines.

-Monsieur le Président,

La Tunisie entretient des relations de coopération très étroites avec l'OIM et la considère comme un partenaire incontournable et exprime, à cet égard, sa volonté à renforcer et consolider davantage cette relation de coopération et de concertation.

La Tunisie a réussi, en 2017, à élaborer une stratégie nationale de promotion d'une migration organisée en collaboration avec les instances internationales spécialisées axée sur la bonne gouvernance à l'échelle nationale, régionale et locale dans le cadre d'une approche participative inclusive. Cette stratégie est fondée également sur la consolidation et le renforcement de la participation des tunisiens résidant à l'étranger au processus de développement dans tous ses domaines. Elle repose aussi sur le respect des droits des migrants et la protection de leur dignité contre toute forme d'exploitation ou de maltraitance.

Sur un autre plan, nous tenons à souligner que la Tunisie œuvre à la protection des droits des migrants en instaurant un système qui garantit l'égalité de traitement entre le citoyen et l'étranger en consacrant le principe de non-discrimination entre travailleurs étrangers et nationaux aussi bien au niveau des relations individuelles du travail qu'à celui des relations collectives particulièrement les droits collectifs fondamentaux.

La Tunisie tient à saluer les efforts de l'OIM dans la protection et la préservation de la dignité des migrants et rend hommage à ses fonctionnaires qui travaillent dans des conditions difficiles voire dangereuses.

Enfin, ma délégation félicite l'Ouzbékistan pour son adhésion en tant que membre à part entière à l'OIM ainsi qu'aux membres observateurs.

Je vous remercie